

Communiqué de presse – Berne, le 28 octobre 2009

La FMH et santésuisse signent une convention sur la qualité

En vertu de la loi sur l'assurance-maladie, les médecins et les assureurs répondent de la qualité des soins et des activités et des contrôles pour la garantir. En signant aujourd'hui une convention sur la qualité, la FMH et santésuisse assument pour la première fois cette responsabilité en commun. Au-delà de la définition des exigences de base, elles élaboreront les projets et prendront les mesures nécessaires pour assurer et contrôler la qualité des soins.

En vertu de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), la garantie et le contrôle de la qualité des soins dans le secteur ambulatoire incombent aux fournisseurs de prestations et aux répondants des coûts. La Fédération des médecins suisses (FMH) et santésuisse, organisation faîtière des assureurs-maladie, ont signé une convention sur la qualité pour régler leur collaboration dans ce domaine. Un groupe de travail commun, composé de huit personnes (quatre de la FMH et quatre de santésuisse), va définir tout d'abord les exigences de base concernant les normes, ainsi que les indicateurs dont il faudra tenir compte pour vérifier les démarches qualité: une de ces exigences devra être, par exemple, l'utilité d'une démarche qualité sur le plan scientifique. S'appuyant sur les exigences de base ainsi définies, le groupe de travail élaborera des projets concrets et proposera des mesures pour assurer et contrôler la qualité des soins dans le secteur ambulatoire. La mise en œuvre aura ensuite lieu dans le cadre de projets pilotes et sera réglée juridiquement entre les partenaires dans des conventions spécifiques à chaque projet.

Dans leur future collaboration, la FMH et santésuisse veilleront en priorité à ce que les soins fournis soient de qualité élevée tout en répondant aux critères de l'efficacité, de l'adéquation et de l'économicité. A cet égard, la sécurité des patients sera l'un des bénéficiaires de la garantie et du contrôle de la qualité: il conviendra d'assurer des processus les plus sûrs possible pour protéger les patients de tout dommage et, dans le même temps, d'analyser et d'améliorer les processus lacunaires; ces deux démarches augmenteront simultanément l'économicité. Une telle culture de la qualité sera profitable à tous, aussi bien aux patients et aux fournisseurs de soins qu'aux assureurs.

Information:

Jacqueline Wettstein, responsable de la communication de la FMH
Tél. 031/359 11 50, courriel: jacqueline.wettstein@fmh.ch